

Bulletin communal

N° 40

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mai 2005

Ordre du jour

- 1 - Etude de l'alimentation électrique des chalets d'alpage de la Platière et du Tovet
- 2 - Demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux quartier de Parapet
- 3 - Avenants aux marchés de la médiathèque
- 4 - Digue du ruisseau- achat de terrains
- 5 - Dénomination des rues de l'Echaillon et de la zone de Longefan
- 6 - Modification des statuts du S.D.E.S.
- 7 - Cotisations à l'Association des Maires du Canton
- 8 - Aménagement de la semaine scolaire au collège Maurienne
- 9 - Tarifs de l'école de musique de St Jean de Maurienne
- 10 - Emplois d'été et Journée de la Platière
- 11 - Emploi saisonnier
- 12 - Attribution de subventions

DÉCISIONS

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU- MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

1 - Etude de l'alimentation électrique des chalets d'alpage de la Platière et du Tovet

Yves DURBET présente l'étude concernant l'alimentation électrique des chalets d'alpage de la Platière et du Tovet.

Chalet de la Platière : le coût est estimé à 7.685 € TTC (avec un financement de 35 % par EDF et de 35 % de l'ADEME)

Chalet du Tovet : le coût est estimé à 7.630 € TTC (avec le même financement).

Un forfait annuel pour la mise à disposition de l'énergie s'élève à 114,60 € HT.

Une rencontre sera organisée avec les différents partenaires pour finaliser le financement de cette opération. Ce dossier sera représenté lors d'un prochain conseil.

2 - Enfouissement des réseaux-quartier de Parapet

Yves DURBET présente au conseil l'avant-projet établi par la régie d'électricité et de téléservices de St Jean de Maurienne pour l'enfouissement du réseau basse tension du poste Le Bial, quartier de Parapet. Le conseil, après avoir délibéré :

✓ approuve le projet présenté pour un montant de 41.350 € TTC,

- ✓ autorise le maire à signer cet avant-projet
- ✓ demande une subvention au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie

Vote : à l'unanimité

La Direction Départementale de l'Équipement avait été désignée comme maître d'œuvre pour l'aménagement de voirie « Parapet » entre la VC13 a et la VC 22 a.

Pour inclure la régie d'électricité et de téléservices, qui a accepté de réaliser les études et le suivi des travaux des réseaux électriques, d'éclairage public et de fibre optique sur ce chantier, il est nécessaire de signer un avenant à ce marché de maîtrise d'œuvre pour un montant 3.049,80 € TTC.

Vote : à l'unanimité

3 - Avenants aux marchés de la médiathèque

Yves DURBET présente deux avenants relatifs aux travaux supplémentaires à la médiathèque :

- ✓ entreprise TRIVERO pour un montant de 902,98 € TTC
- ✓ entreprise DOMPNIER pour un montant de 5965,71 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer ces avenants.

Vote : à l'unanimité

Informations

08/06/2005

Coupure d'électricité quartier de Parapet

17/06/2005

Conférence par Yannick Grand « les fortifications dans les alpes » salle polyvalente à 20 h 30

10/07/2005

Messe des alpages à la Platière à 10 h 30

14/07/2005

Passage du Tour cycliste Arvan-Villard de 10 h à 13 h

Etat-civil

Naissance

17/04/2005

LESCUYER
Claire, Valentine,
Marie-Alice

16/05/2005

ROSSAT Maroussia,
Pema, Gabriele

Embauche des Jeunes

Réunion en mairie vendredi 3 juin 2005 à 18 h 30

4 - Dignes du ruisseau - achat de terrains

Le maire rappelle au conseil l'acquisition et l'échange de terrains nécessaires à la construction de la digue. Le propriétaire, concerné par l'échange de terrain, souhaite rajouter la clause suivante à l'acte notarié « la commune d'Hermillon s'engage à ne pas construire sur la parcelle n° D1511 ».

Vote : à l'unanimité

5 - Dénomination des rues de l'Echaillon et de la zone de Longefan

Le Maire fait part au conseil municipal des diverses réunions relatives au choix des noms de rues de l'Echaillon et de la zone de Longefan. Une synthèse des réponses a été effectuée. Lucie Couttaz, stagiaire, est venu nous présenter le projet. Il sera adopté définitivement lors d'un prochain conseil.

6 - Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie

Le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S.). A ce titre, le conseil doit se prononcer à propos de toute modification des statuts du S.D.E.S..

Après avoir délibéré, le conseil se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de St Julien Montdenis (au titre de la partie de son territoire concernant l'ancienne commune de Montdenis) au SDES.

Vote : à l'unanimité

7 - Cotisations à l'association des Maires du canton de St Jean de Maurienne

Le conseil décide du versement des cotisations des années 2004 et 2005 pour un montant de 152,44 €

Vote : à l'unanimité

8 - Aménagement de la semaine scolaire

Dans le cadre d'un transfert éventuel des cours du samedi matin au mercredi matin, Madame la Prin-

cipale du Collège Maurienne souhaite savoir quel en serait l'impact sur les activités des associations de la commune. Seule la bibliothèque serait concernée.

9 - Tarifs de l'école de musique de St Jean de Maurienne

Yves Durbet donne lecture d'un courrier de la ville de St Jean de Maurienne relatif aux tarifs de l'école de musique pour les usagers des communes extérieures. Une redéfinition des tarifs à l'échelle intercommunale permettrait :

- ✓ un accès plus facile des familles,
- ✓ une meilleure lisibilité des coûts réels
- ✓ une mutualisation de ces coûts

Le conseil, après avoir délibéré, demande le transfert à la communauté de communes Cœur de Maurienne, du fonctionnement de l'école de musique.

Vote : à l'unanimité

10 - Emplois d'été et journée de la Platière

Comme chaque année, la municipalité offre aux jeunes de plus de 16 ans, la possibilité de travailler une ou deux semaines pendant les vacances scolaires dans les services techniques.

Le conseil municipal accepte la création des emplois d'été ainsi que les conditions d'embauche.

Vote : à l'unanimité

François ANDRE, adjoint aux travaux organise une journée de travail sur le chemin de la Platière le samedi 11 juin 2005. Inscriptions en mairie. Le conseil municipal accepte les créations de ces emplois temporaires ainsi que leurs conditions de rémunération.

Vote : à l'unanimité

11 - Emploi saisonnier

Le conseil accepte de renouveler l'emploi saisonnier aux services techniques pour une durée de six mois et autorise le maire à faire les démarches correspondantes.

Vote : à l'unanimité

12 - Attribution de subventions

Association « Culture et Découverte » du collège Maurienne

Le conseil accepte le versement complémentaire de 35 € pour soutenir financièrement un voyage scolaire.

Vote : à l'unanimité

Association Mamabé

A la suite de la décision du 30 mars 2005 de surseoir à l'octroi de la subvention à l'association et à la rencontre organisée le 11 avril 2005 en mairie pour présentation de leurs projets, le conseil municipal accepte de verser la somme de 400 € à l'association Mamabé pour le financement du projet pédagogique de Mme LAYANT (professeur au Collège Maurienne)

Vote :

- ✓ 0 € = 2
- ✓ 400 € = 5 (dont une voix prépondérante)
- ✓ 500 € = 5
- ✓ 750 € = 3

◀ INFORMATIONS ▶

François André nous informe des différents travaux :

- ✓ Reprise du mur vers la chapelle de l'Echaillon
- ✓ Réseau éclairage public zone des Contamines
- ✓ Remise en état d'un candélabre zone artisanale de Longefan
- ✓ Installation de volets roulants à la mairie
- ✓ Recherche de fuites sur les réseaux eau potable et industrielle par l'entreprise Edacère
- ✓ Aménagement des espaces verts à l'entrée du village
- ✓ Dépose de stèles au cimetière le 23/05 et début des travaux le 24/05 par l'entreprise Manno
- ✓ De l'inscription de la commune au Concours des Villes, Villages et Maisons fleuris 2005

Jean Durieux nous informe :

- ✓ Des travaux d'été à la halte garderie et de son transfert provisoire à l'école maternelle Aristide Briand
- ✓ De la cérémonie du 65ème anniversaire de « l'appel du 18 juin » qui aura lieu le 18 juin 2005 à 18 h 30

André Bochet nous fait part :

- ✓ De l'élection du maire en tant qu'administrateur de Maurienne Expansion
- ✓ Du remplacement de personnel à l'Espace Jeunes
- ✓ De la création d'un poste de chargé de mission à l'ORC

VENTE DE LA MAISON COMMUNALE

Vente de la maison communale située 36 route des Champs.
Une visite sera organisée sur place le 25 juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Une proposition de prix devra être faite sous double-enveloppe et la date de remise des offres est fixée au 29 juin 2005.